

Communications de la Municipalité

du 15 mai 2012 au 21 août 2012

La Municipalité décide

15 mai 2012

Aigle région, avance sur la contribution annuelle 2013

De payer par avance le 50% de la contribution annuelle 2013 et le solde de la contribution 2012 à l'Association Régionale du District d'Aigle, en raison de manque de liquidités. Le montant qui sera réglé est de Fr. 4'350.- pour la commune de Lavey-Morcles.

12 juin 2012

Association vaudoise des communes délégatrices, adhésion

D'adhérer à l'association vaudoise des communes délégatrices en matière de police et sécurité publique.

Agepp SA en formation, Business plan

D'écrire conjointement avec la Municipalité de Saint-Maurice à la société AGEPP SA en formation pour l'informer que le business plan transmis pour approbation, ainsi que les compléments remis, appellent un certain nombre de commentaires et de questions.

Les deux communes attendent des réponses complètes sur chacun des points évoqués pour prendre leur décision.

Mise en postulation de l'Etat-major du nouveau corps de sapeurs-pompiers St-Maurice-Lavey

De mettre au concours les postes de commandant, remplaçant du commandant, fourrier, quartier maître, responsable logistique et responsable ARI (appareils respiratoires isolants). Les candidatures sont à envoyer aux deux Municipalités qui seront chargées de donner leur avis dans l'attente de l'acceptation du nouveau règlement.

26 juin 2012

Fédération des associations et fondations historiques du chablais

D'accepter de payer la subvention forfaitaire annuelle de Fr. 2.- par habitant afin de permettre la vie de la Vitrine du Chablais qu'est le Château de la Porte du Scex.

10 juillet 2012

Conseil d'administration des Forces Motrices de l'Avançon

D'accepter l'entente entre les communes de Bex, Ollon, Gryon et Lavey-Morcles concernant la diminution de deux sièges au conseil d'administration des FMA. Elle se présente comme suit :

- La Commune de Bex conserve un siège permanent
- Un tournus de 3 ans sera effectué par les 3 autres communes. Il débutera par la Commune de Gryon, suivit de celle d'Ollon et enfin celle de Lavey-Morcles.

21 août 2012

Séances de la Municipalité

De déplacer pour une année le jour des séances de la Municipalité. Dorénavant, elles auront lieu un lundi sur deux au lieu du mardi. Ce changement permettra au Secrétaire municipal de suivre une formation en emploi dont les cours sont dispensés le mardi soir.

La Municipalité prend acte

15 mai 2012

Confédération Suisse, chemin pédestre Savatan

D'une lettre de la Confédération Suisse qui informe la Municipalité des points suivants :

- Les travaux concernant le danger relatif aux arbres situés sur le territoire de la Confédération ont été entrepris en collaboration avec M. Jean-François Rochat, garde forestier.
- Les travaux concernant la passerelle en bois seront commandés et financés par le Centre Logistique de l'Armée-Grolley (CLA-G).

Service de l'environnement et de l'énergie, projets de parcs d'éoliennes

D'un courrier du Service de l'environnement et de l'énergie qui informe du résultat de l'identification des sites pouvant accueillir des éoliennes. La commune de Lavey-Morcles ne sera pas intégrée dans la planification cantonale en raison d'une production d'énergie annuelle insuffisante.

26 juin 2012

Service des routes, RC 711 Lavey-Morcles, réfection d'ouvrages de soutènement

D'une lettre du service des routes de Lausanne qui informe la Municipalité que la réfection d'ouvrages de soutènement de la route entre Lavey et Morcles est prévue pour une période de douze semaines, du lundi 20 août 2012 au vendredi 9 novembre 2012. Il est possible que les usagers de ce tronçon éprouvent des désagréments suite au rétrécissement provisoire de la voie de circulation, ainsi qu'à l'utilisation de feux de signalisation durant la période des travaux.

Aminsel, dissolution

D'une lettre de l'association "Aminsel" de Bex qui informe la Municipalité que les opérations de dissolution de leur association ont été menées à terme.

11 juillet 2012

Marie-Claire Rappaz, futur des STEP

D'un email de Mme Marie-Claire Rappaz, conseillère municipale à St-Maurice, qui informe la Municipalité du futur de la STEP de Lavey-Morcles-St-Maurice. Une alternative de régionalisation avec un raccordement à la STEP de Bex est proposée dans le bilan 2011 de l'épuration vaudoise du service des eaux, sols et assainissement. Une étude d'opportunité va être réalisée.

CCMP-VD, modification du règlement d'application de la loi sur les marchés publics

D'un email du centre de compétences sur les marchés publics du canton de Vaud qui transmet à la Municipalité une lettre du département des infrastructures et des ressources humaines concernant la modification du règlement d'application de la loi cantonale sur les marchés publics. Les principales nouveautés applicables à compter du premier juillet 2012 sont les suivantes :

- Nouvel organe officiel de publication
- Mandats d'études parallèles
- Délais applicables pour la remise des offres et le dépôt des demandes de participation.

Fondation pour l'enseignement de la musique, loi sur les écoles de musique

D'une lettre de la fondation pour l'enseignement de la musique qui informe la Municipalité que dès le 1er août 2012 la loi sur les écoles de musique entrera en vigueur. La LEM prévoit que les contributions des communes et de l'Etat soient fixées, tous les deux ans, par décret du Grand Conseil. Sous réserve de l'adoption du décret, la fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) communique les informations financières qu'il convient d'inscrire au budget 2013 :

- Un montant de Fr. 5.50 par habitant, facturé par la FEM
- Un montant permettant de financer les aides individuelles aux élèves, selon des modalités à définir sur le plan communal.
- Un montant permettant de financer et de mettre à disposition des écoles de musique les locaux nécessaires à l'enseignement de la musique.

En ce qui concerne l'année 2012 :

- Pour la période de janvier à juillet, les communes ainsi que l'Etat versent leur contribution directement aux écoles de musique.
- Pour la période d'août à décembre, la FEM adressera aux communes dès le mois d'août une facture de Fr. 1.88 par habitant.

